

Brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité

Formation - Standard

Ref	Dates	Jours	Heures	Durée	Financement	CHF
p642	Session standard fin août 2024		Selon session	2,5 ans	CAF ²²⁵⁰ n°228 SEFRI*voir conditions	Prix sur demande

DÉFINITION

Le/la titulaire du brevet dispose de connaissances étendues dans tous les domaines de la comptabilité financière et analytique d'une petite et moyenne entreprise.

En référence à sa formation théorique approfondie et à son expérience pratique, acquise durant de nombreuses années, le/la spécialiste en finance et comptabilité est en mesure d'assumer une fonction dirigeante dans le domaine de la comptabilité d'une petite ou moyenne entreprise ou d'exercer la fonction de responsable administratif.

Etant donné qu'en plus de ses solides connaissances dans le domaine de la comptabilité, le/la spécialiste en finance et comptabilité dispose de bonnes connaissances dans les domaines de la fiscalité ainsi que des salaires et des assurances sociales, il/elle peut aussi exercer des tâches fiduciaires de manière compétente et digne de confiance.

L'examen de brevet permet de s'assurer que les candidats disposent des capacités et des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession dans les domaines de la comptabilité, de la fiscalité, des assurances sociales et du droit.

PRÉREQUIS

Sont admis à l'examen les candidates ou les candidats qui :

a) sont en possession des titres suivants:

- certificat fédéral de capacité professionnelle ou certificat d'une école de commerce reconnue par le Secrétariat d'Etat à la recherche, à la formation et à l'innovation (SEFRI) ou d'une maturité;
- certificat d'assistant(e) en comptabilité accompagné d'une durée de formation d'au moins 2 ans;
- brevet d'un examen professionnel ou diplôme d'un examen professionnel supérieur;
- titre d'une école supérieure, d'une haute école ou d'une haute école spécialisée.

b) peuvent justifier d'une activité professionnelle de 3 ans.

Une activité professionnelle au sens du présent règlement d'examen signifie une activité qualifiée dans un ou plusieurs domaines de la comptabilité, des activités fiduciaires ou de la fiscalité. Le terme fixé pour la justification de l'activité professionnelle est la date du début de l'examen.

c) ne possèdent aucune inscription au casier judiciaire central liée à leur activité professionnelle.

Au moment de l'inscription aux examens du BF de la session d'avril 2027, soit au plus tard le 30 juin 2026, les candidats doivent:

1. posséder un/des diplôme-s d'informatique reconnu-s par la commission d'examen: p. ex. PU41 Office Integration (Tabellen & Daten) de la SIZ, Microsoft Excel Expert (Examen MO-201) de Microsoft;
2. avoir terminé avec succès et en temps utile les modules en ligne dans le domaine des fonctions de conduite ou peuvent présenter l'un des certificats suivants:
 - Certificat Leadership ASFC (Association Suisse pour la Formation des Cadres);
 - Certificat ZRK (Führungsausbildung obere und mittlere Kader);
 - CAS dans le domaine des fonctions de conduite.

Le Secrétariat d'Etat à la recherche, à la formation et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des certificats et des diplômes étrangers.

Sans une formation de base, vous devez justifier d'une activité professionnelle de 6 ans dans la branche et n'avoir aucune inscription au casier judiciaire central liée à votre activité professionnelle.

PUBLIC

Ce programme s'adresse aux praticiens dans les domaines : comptable, financier, fiscal, révision et à toute personne désireuse de mettre à jour ses connaissances.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Cette formation permet aux personnes d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper des fonctions dirigeantes dans la comptabilité et la finance au sein de leur entreprise telles que :
 - Chef comptable, directeur financier
 - Responsable administratif
 - Agent fiduciaire

OBJECTIFS

Cette formation permettra aux participant(e)s d'acquérir les compétences dans les domaines de la comptabilité et de la finance pour se présenter aux examens du BFSFC.

CONTENU

Le programme est élaboré en adéquation avec les directives de l'examen.

Il comprend les matières suivantes :

- Comptabilité (financière, analytique)
- Gestion financière
- Analyse financière
- Planification et contrôle
- Analyse des investissements
- Organisation de la comptabilité
- Fiscalité directe (cantonal et IFD, personnes physiques et morales)
- Fiscalité indirecte (TVA, impôt anticipé)
- Droit (droit des personnes, droit des contrats, sociétés, poursuites, pénal)
- Salaires et assurances sociale

Méthode

Alternance entre pratique et théorie, études de cas, tests et examens blancs.

Matériel

Les ouvrages recommandés par le responsable de formation sont à acheter individuellement (compter environ CHF 1'500.-).

INTERVENANTS

Tous nos intervenants sont des professionnels, spécialistes dans leurs domaines d'activité. Certains formateurs sont également «expert» aux examens fédéraux.

DURÉE ET ORGANISATION

Formation « standard » - cours du soir

- 5 semestres, environ 730 périodes de 45 minutes
- Début de la formation en septembre, examen fédéral en mars
- Deux fois par semaine de 18h00 à 21h15 ainsi que quelques samedis matin
- Travail personnel entre 8 et 10 heures par semaine

Prochaine session standard : fin août 2024 (examen fédéral en mars 2027)

PROCHAINE RENTRÉE

Session standard fin août 2024

CONTACT

E : sarah.wyss@ifage.ch
T : 022 807 3011